

# 500 €/mois défiscalisés pour les enseignants !

La ministre Maggie De Block y voit une aubaine pour ceux qui cherchent des cours particuliers

**B**onne nouvelle pour les enseignants : ils vont pouvoir profiter du nouveau régime des activités complémentaires exonérées d'impôts, la fameuse mesure dite des « 500 euros défiscalisés ».

« Donner des cours particuliers peut à présent se faire de manière officielle, non taxée et sans charge administrative excessive », confirme Maggie De Block (Open VLD), la ministre des Affaires sociales et de la Santé. « Tout le monde y gagne : les élèves qui ont besoin d'accompagnement extrascolaire, les parents et les professeurs particuliers. »

## 6.130 € PAR AN

La ministre communautaire de l'Éducation, Marie-Martine

**« Donner des cours privés de façon officielle, sans taxes, ni charge administrative excessive »**  
Maggie De Block

Schyns (cdH) vient d'ouvrir la porte aux heures supplémentaires rémunérées pour les enseignants, par exemple dans le cadre du remplacement d'un enseignant malade. Une initiative louable... Mais ce que propose la ministre fédérale des Affaires sociales risque de les séduire beaucoup plus : des revenus complémentaires, liés aux cours particuliers, inférieurs à 6.130 € par an tout simplement exonérés de charges !

« Ce nouveau régime offre de nouvelles possibilités aux parents et aux élèves qui cherchent de l'accompagnement extrascolaire pendant l'année », reprend la ministre. « Les parents souhaitent le

meilleur avenir possible pour leurs enfants. Jusque récemment, trouver des personnes pour assurer un tel accompagnement était assez laborieux car cette activité était fortement taxée et les charges administratives, très lourdes. De ce fait, bon nombre de personnes s'abstenaient et d'autres donnaient des cours particuliers au noir. Organiser des cours particuliers pour son enfant est maintenant très simple à faire. »

Certains semblent déjà convaincus comme Steven (31 ans) à qui des parents demandent occasionnellement des cours particuliers en latin ou en néerlandais. « En tant qu'enseignant, je veux que mes élèves en apprennent le plus possible sur le sujet. Il est important que cela se produise dans les heures qui suivent l'école », dit-il. « Il arrive parfois qu'un élève d'une autre école soit à la traîne à cause d'une maladie. En donnant des leçons supplémentaires, l'élève peut ainsi rapidement réintégrer la classe. »

## PLUS DE 500 PERSONNES

En un mois (la

mesure est entrée en vigueur le 15 juillet), 553 personnes ont tiré parti de la nouvelle mesure permettant donc de

**« Cela offre de nouvelles possibilités à ceux qui cherchent de l'accompagnement extrascolaire »**  
Maggie De Block

bénéficier de 500 euros défiscalisés et exonérés de cotisations sociales pour une ou plusieurs activité(s) complémentaires(s).

Il s'agit dans 80 % des cas d'activités complémentaires concernant la vie associative, avec une majorité de candidats intéressés qui sont coaches dans des clubs sportifs (65 %). Vingt-quatre d'entre eux ont déjà déclaré donner des cours particuliers. À ce jour, il s'agit du troisième type de prestations le plus populaire dans le cadre de ce nouveau régime. ●

DIDIER SWYSEN